

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES CLASSE NORMALE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse de DIJON,

- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU le Décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- VU la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,
- VU le décret n°2007-1188 du 3 août 2007 modifié portant statuts particuliers du corps aides-soignants et des agents des services qualifiés de la fonction publique hospitalière,
- VU le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- VU l'avis de concours paru à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne en date du 18/09/2024

D E C I D E

Article 1^{er} : Un recrutement sans concours **d'Agent des Services Hospitaliers Qualifié** classe normale aura lieu au Centre Hospitalier La Chartreuse à Dijon.

Nombre de postes : **4 postes**

Article 2 : Peuvent présenter leur candidature, les personnes remplissant les conditions suivantes :

- 1° - Etre ressortissant d'un état membre de l'UE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- 2° - Jouir de ses droits civiques.
- 3° - Ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire.
- 4° - Etre en position régulière au regard du code du service national
- 5° - Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Article 3 : Les dossiers de candidature comprenant : un curriculum vitae détaillé, une lettre de motivation et une photocopie de la pièce d'identité sont à adresser en **3 exemplaires en courrier recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante

Monsieur le Directeur par intérim du Centre Hospitalier La Chartreuse – Service DRHF
1 Boulevard Chanoine Kir – Boîte Postale 23314 – 21033 DIJON Cedex

avant le 25/10/2024 (Cachet de la poste faisant foi).

Article 4 : L'examen des dossiers des candidats est confié à une commission de 3 membres, nommés par le Directeur de l'Etablissement. Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidats qu'elle souhaite recevoir en entretien, puis à l'issue arrête par ordre de mérite la liste des candidats reçus.

Article 5 : La composition de la commission, la liste des candidats au recrutement et la date de réunion de la commission pour examen des dossiers de candidatures seront annoncées par décision du Directeur de l'établissement.

Le Directeur,



François MARTIN